



## MENTION

# ECONOMIE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ENERGIE ET DES TRANSPORTS

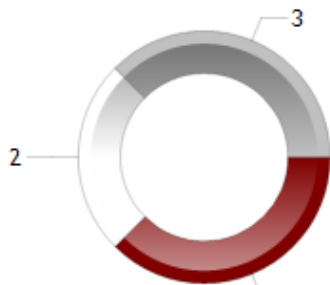
## PARCOURS

# CONDUITE DE PROJETS EN DEVELOPPEMENT DURABLE (ENVIRONNEMENT MER-ENERGIE)

## — DEVENIR DES DIPLÔMÉS —

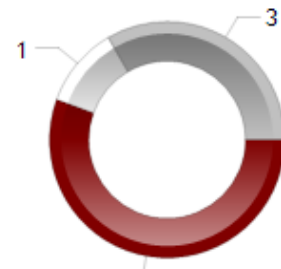
Situation professionnelle au 1er décembre 2016, 18 mois après l'obtention de leur diplôme

Nombre de réponse(s) : 8



Situation professionnelle au 1er décembre 2017, 30 mois après l'obtention de leur diplôme

Nombre de réponse(s) : 9



Taux d'insertion  
à 18 mois : 60%  
à 30 mois : 83%

■ En emploi    □ En recherche d'emploi    ■ Autre (dont poursuite d'études et divers congés)

## — EXEMPLES D'INTITULÉ D'EMPLOI —

-CHARGÉ(E) DE CONDITION COMMERCIALE

-COORDINATEUR DE PROJET DANS LE SECTEUR MINIER

-CHARGÉ(E) DE MISSION JUNIOR DÉVELOPPEMENT LOCAL

-CHARGÉ(E) DE MISSION RSE

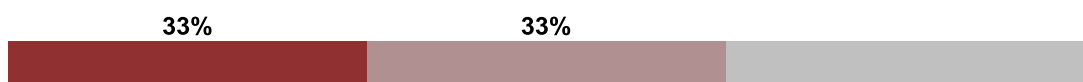
## — SATISFACTION —

Satisfaction de l'emploi *Nombre de réponse(s) : 5*



■ Satisfait(e)    ■ Plutôt satisfait(e)    ■ Insatisfait(e)

Emploi en accord avec la formation *Nombre de réponse(s) : 3*



■ Oui (domaine et niveau)    ■ Oui (seulement domaine)    ■ Oui (seulement niveau)    ■ Non

## — MOYENS POUR TROUVER L'EMPLOI —

*Nombre de réponse(s) : 5*

Relations (personnelles ou professionnelles) 40 %

Sites dédiés à l'emploi (hors Pôle Emploi et Cabinets de recrutement) 20 %

Agences d'intérim 20 %

Candidature spontanée 20 %

# DURÉE DE RECHERCHE DU 1er EMPLOI

Nombre de réponse(s) : 5



# CARACTÉRISTIQUES DES EMPLOIS occupés à 30 mois

## Contrat

Nombre de réponse(s) : 5



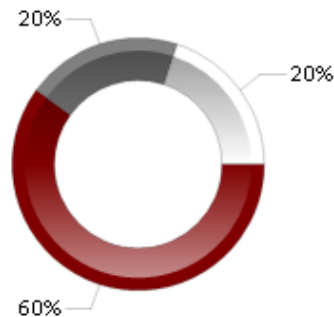
**EMPLOI STABLE :** CDI, fonctionnaire, profession libérale, indépendant, chef d'entreprise

**EMPLOI NON STABLE :** CDD, contrat spécifique au doctorat, alternance, vacataire, emplois aidés, autre

■ Emploi stable ■ Emploi non stable

## Statut

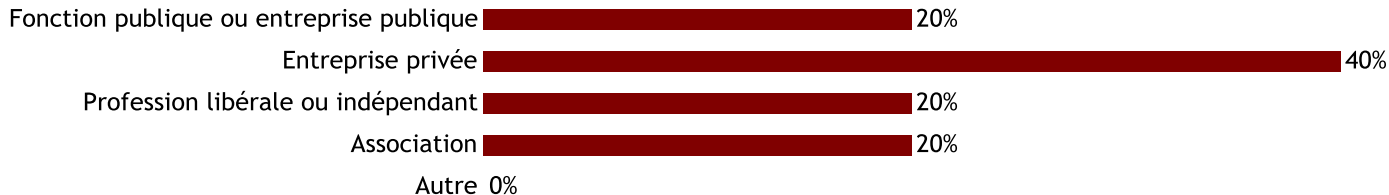
Nombre de réponse(s) : 5



■ Cadre ■ Technicien ■ Employé

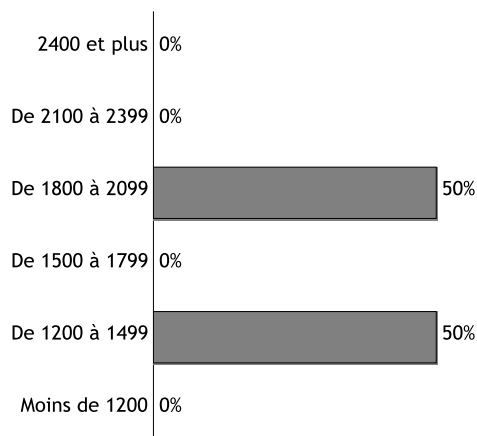
## Employeur

Nombre de réponse(s) : 5



## Revenu net mensuel (dont primes) en euros

(Temps complet, France Métropolitaine) Nombre de réponse(s) : 2



**Salaire médian : 1604 euros**

**Salaire moyen : 1604 euros**

**Définition de l'INSEE :** Le salaire médian est le "salaire tel que la moitié des salariés de la population considérée gagne moins et l'autre moitié gagne plus. Il se différencie du salaire moyen qui est la moyenne de l'ensemble des salaires de la population considérée".

## Lieu de travail

Nombre de réponse(s) : 5

